

BUREAU SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2024

Compte rendu des délibérations

Le 5 février 2024 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 26/01/2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 26

Présents : 16

Pouvoir : 0

Votants : 16

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	2 ^{ème} Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente			X	
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président			X	
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	13 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	14 ^{ème} Vice-Président	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau			X	
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau			X	
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau				X
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau			X	
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	ECKE	Membre du Bureau			X	

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- ❖ Adoption du dernier compte rendu
- ❖ Points d'actualité
- ❖ Points sur les dossiers de subventions
- ❖ Délibération du Bureau - Marchés publics : Attribution du marché Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air, dans le cadre des programmes ACTEE, sur le territoire de Flandre
- ❖ Délibération du Bureau - Ressources Humaines : Autorisation donnée aux agents d'utiliser les bornes de recharge du TE Flandre
- ❖ Préparation du prochain Comité syndical

AGENDA

- Jeudi 15 février 2024 à 18h30 : Comité Syndical
- Lundi 8 avril 2024 à 9h30 : CAO

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 18 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance.

Points d'actualité

⇒ **Janvier 2024 :**

Grégoire Kedziora vient d'être nommé ambassadeur du développement durable par le CERDD

Le dispositif "Ambassadeurs du développement durable" a pour ambition de multiplier les occasions d'expliquer simplement et concrètement le développement durable et la lutte contre le changement climatique aux publics régionaux : citoyens, élus et agents du secteur public, acteurs économiques et associatifs, acteurs de la formation professionnelle...

Les Ambassadeurs du développement durable forment un réseau animé par le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) depuis 2010. Ces personnes volontaires, issues de différents horizons professionnels, sont formées et accompagnées par le Cerdd pour conduire, auprès de publics variés des interventions pédagogiques.

Points sur les dossiers de subventions

❖ Dossiers à déposer :

- ⇒ Dossier Fonds vert Eclairage public : rénovation BAILLEUL
- ⇒ Dossier Fonds vert Eclairage public : Programme Travaux 2024 pour les autres communes
- ⇒ Dossier ADVB : Eclairage public pour les communes éligibles et volontaires
- ⇒ Dossier PTS 2025 : Eclairage public Bailleul

Délibérations du Bureau syndical

Délibération N° 05022024/ B01 - Marchés Publics : Attribution du marché Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air dans le cadre des programmes ACTEE sur le territoire Flandre

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical en date du 31 juillet 2020 relative aux délégations du bureau,

Vu la délibération du Bureau syndical en date du 13 novembre 2023 relative au présent marché,

Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air, dans le cadre des programmes ACTEE, sur le territoire de Flandre

L'accord-cadre est en 2 lots (Lot 1 : Nord et centre / lot 2 : Sud)

Le marché est passé en procédure adaptée avec un maximum de 100 000 €HT par lot soit un maximum de 200 000 € HT pour les 2 lots. Il s'agit d'un accord cadre mono - attributaire à bons de commande, en 2 lots.

Publication du marché : un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 15/12/2023 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics, sous la référence 2023/03 et a été publié sur la plateforme www.marchessecurises.fr

La date limite de dépôt des offres était fixée au 23 janvier 2024 - 10h00

Les candidats ayant remis une offre :

L'ensemble des plis a été remis par voie électronique

Les candidats ayant remis une offre (pour le lot 1) dont une hors délais :

SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE
AC ENVIRONNEMENT
CDC CONSEIL
ECOBAT
SANTERNE FLUIDE
FEREST ING
SOLENER
SYMEO
NERT
AD3E
SOCOTEC SMART SOLUTION
GEXPERTISE
RAMERY
MDI ARLIANE
VERITAS (non traitée car reçue hors délais et hors plateforme)

Les candidats ayant remis une offre, par ordre de dépôt des offres (pour le lot 2) :

SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE
AC ENVIRONNEMENT
CDC CONSEIL
ECOBAT
SANTERNE FLUIDE
FEREST ING
SOLENER
SYMEO
NERT
AD3E
SOCOTEC SMART SOLUTION
GEXPERTISE
ALTER WATT
MDI ARLIANE

Critères de jugements des offres :

- Critère 1 : le prix (40/100)
- Critère 2 : Valeur technique et qualité (60/100)

LOT 1 : NORD-CENTRE

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant (pour le lot 1)

Entreprise	PRIX SUR 40	MÉMOIRE TECHNIQUE SUR 60	MÉMOIRE TECHNIQUE APRES PONDERATION	TOTAL
SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE	40	48	54	94
ECOBAT	27	53	60	87
CDC Conseil	34	46	52	86
AC Environnement	35	44	50	85
FEREST ING	25	50	57	82
SOLENER	24	50	57	81
AD3E	23	48	54	77
SYMOE	24	46	52	76
SANTERNE FLUIDE	25	43	49	74
SOCOTEC SMART SOLUTION	20	48	54	74
NERT	24	39	44	68
GEXPERTISE	19	43	49	68
RAMERY	Offre inacceptable car elle dépasse les crédits alloués au marché			
MDI Arliane	Offre inacceptable car elle dépasse les crédits alloués au marché			
VERITAS	Reçue hors délais et hors plateforme - elle ne sera pas étudiée			

Il est proposé au Bureau d'attribuer le lot 1 du marché à **SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE**

LOT 2 : SUD

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant (pour le lot 2)

Entreprise	PRIX SUR 40	MÉMOIRE TECHNIQUE SUR 60	MÉMOIRE TECHNIQUE APRES PONDERATION SUR 60	TOTAL
SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE	40	48	54	94
ECOBAT	27	53	60	87
CDC Conseil	34	46	52	86
AC Environnement	35	44	50	85
FEREST ING	25	50	57	82
SOLENER	24	50	57	81
AD3E	23	48	54	77
SYMOE	24	46	52	76
SANTERNE FLUIDE	26	43	49	75

SOCOTEC SMART SOLUTION	20	48	54	74
ALTER WATT	18	45	51	69
NERT	24	39	44	68
GEXPERTISE	19	43	49	68
MDI Arliane	Offre inacceptable car elle dépasse les crédits alloués au marché			

Il est proposé au Bureau d'attribuer le lot 2 du marché à **ECOBAT**. Un seul lot par entreprise et **SOCOTEC IMMOBILIER DURABLE** est déjà lauréate du lot numéro 1

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

**Délibération N°05022024/ B02 - Ressources Humaines :
Autorisation donnée aux agents d'utiliser les bornes de recharge
du TE Flandre**

Exposé et proposition :

Le TE Flandre développe et installe des bornes de recharge publiques sur son territoire en vue d'encourager la mobilité électrique. Le TE Flandre dispose également de borne de recharge sur son propre parking.

Dans un souci d'encourager la mobilité propre, il est proposé la possibilité aux agents du TE Flandre qui disposent, à titre personnel, d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, véhicule utilisé pour le trajet domicile/ travail, de pouvoir recharger ce véhicule sur les bornes du TE Flandre.

En application des dispositions du Bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS) (actualité du Boss, 16 mars 2023), il est précisé que cet avantage en nature est évalué à hauteur d'un montant nul, y compris pour les frais d'électricité, pour le véhicule propriété du salarié.

Il est précisé que les agents qui disposent d'un véhicule de service avec remisage à domicile sont exclus de ce dispositif.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Préparation du prochain Comité

Avis favorable sur le projet d'ODJ

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance,

Michel DECOOL
Président du Territoire d'Energie Flandre,

Compte rendu adopté lors du bureau du 08 avril 2024